



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 45211

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème de la délivrance des visas en Russie. En effet, alors que les autorités françaises et russes viennent de signer un accord intergouvernemental en vue de faciliter les conditions d'entrée et de déplacement des nationaux de leurs pays respectifs, force est de constater que cette année les citoyens russes ne pourront se déplacer aussi facilement qu'ils le souhaiteraient vers la France. Ce fait a évidemment des répercussions extrêmement dommageables pour le tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la mesure où, du fait de leur fort pouvoir d'achat, les touristes russes tiennent une grande place dans l'économie touristique locale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son analyse de la situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45211

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5909